



**DONNÉES 2014 / 2015**

**OBSERVATOIRE  
DÉPARTEMENTAL  
DE L'ASSAINISSEMENT  
DU MORBIHAN**

# INTRODUCTION

*L'observatoire départemental de l'assainissement, porté par le conseil départemental du Morbihan en partenariat avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne, a pour missions de collecter et valoriser les données relatives à l'assainissement des eaux usées, d'informer les maîtres d'ouvrage, d'animer un réseau d'acteurs et de mutualiser les retours d'expériences. Il s'appuie pour cela sur les contributions des maîtres d'ouvrage en assainissement adhérents, qu'ils soient ou non éligibles au SATESE (service d'assistance technique à l'épuration et au suivi des eaux).*

*Ce document de synthèse, cinquième publication de l'observatoire depuis sa création en 2009, dresse un panorama de l'assainissement dans le Morbihan en 2016, à travers quelques indicateurs majeurs relatifs aux maîtrises d'ouvrage, au parc d'équipements et à son fonctionnement en 2014. Les données présentées font l'objet d'un droit de valorisation et de publication du Département, via les conventions signées avec les maîtres d'ouvrage.*

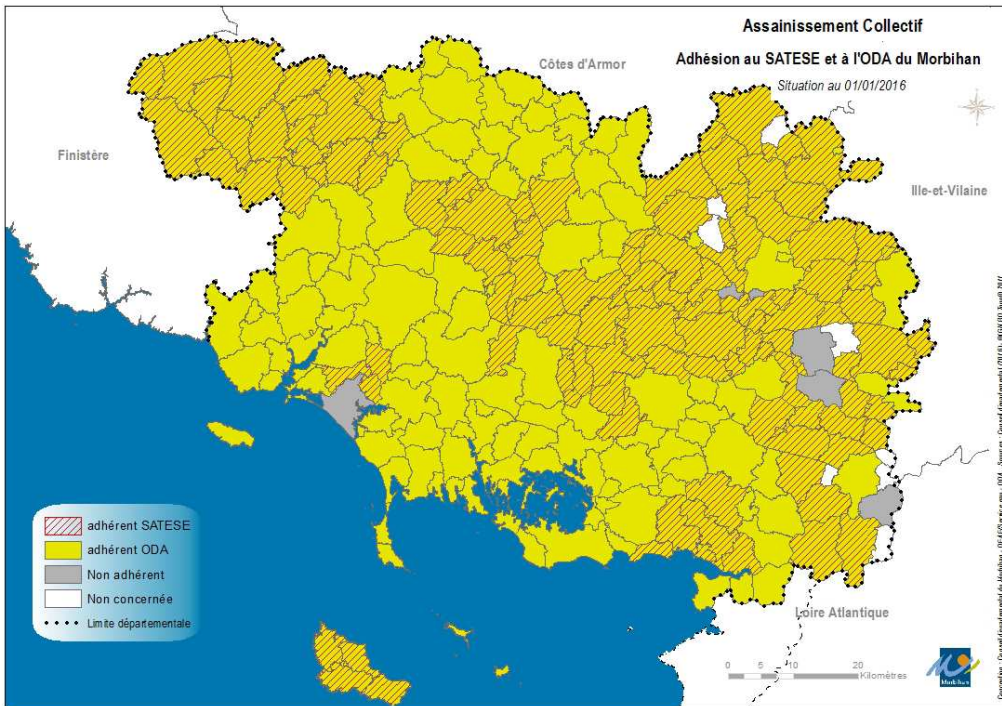
## Sommaire

INTRODUCTION .....	1
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	2
Une très large adhésion à l'observatoire départemental .....	3
Une maîtrise d'ouvrage appelée à se réorganiser .....	3
Un parc de stations d'épuration diversifié... ..	4
... et qui se modernise .....	4
Une tendance à la mutualisation dans des stations de capacité plus importante .....	5
La poursuite de l'amélioration globale du fonctionnement du parc .....	6
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) .....	7
31 maîtres d'ouvrage dans le Morbihan .....	8
Un parc de 95 000 installations .....	8
Des SPANC qui s'engagent au-delà de leurs missions obligatoires .....	9
Des opérations groupées qui se multiplient pour la réhabilitation des installations .....	9
ACTUALITÉS ET ENJEUX .....	10
Assainissement collectif : l'arrêté du 21 juillet 2015 .....	11
Assainissement et Loi NOTRe : une organisation des compétences en mutation .....	12
CONCLUSION .....	12

# L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



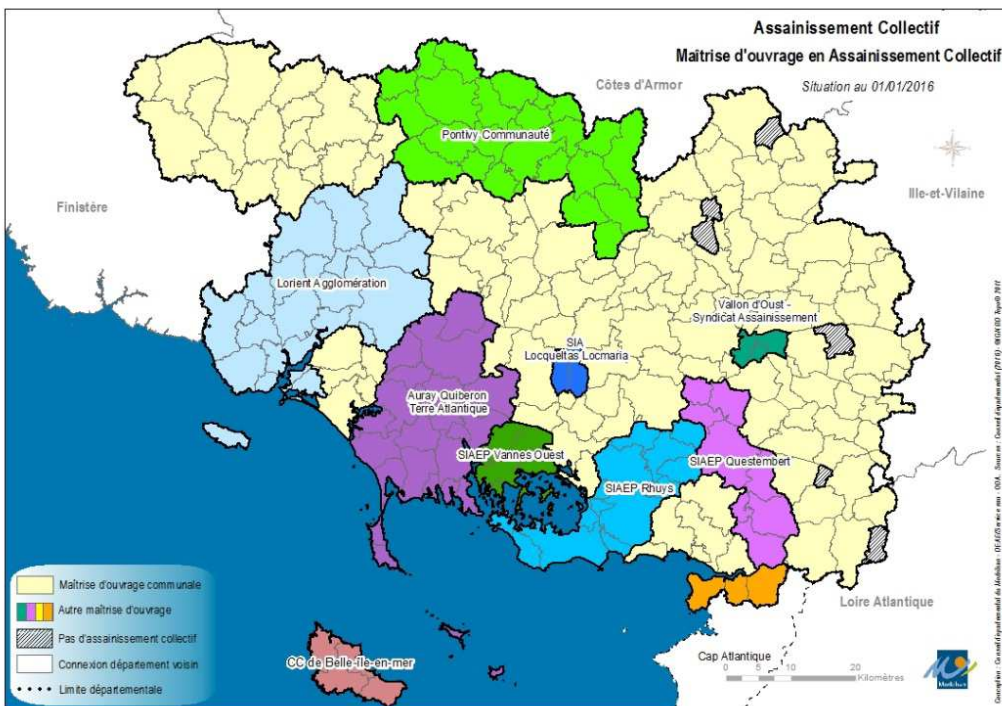
## Une très large adhésion à l'observatoire départemental



Pour mémoire, les maîtres d'ouvrage adhérents au SATESE adhèrent de fait à l'observatoire.

Seules 6 communes ne sont pas encore adhérentes à l'observatoire départemental de l'assainissement.

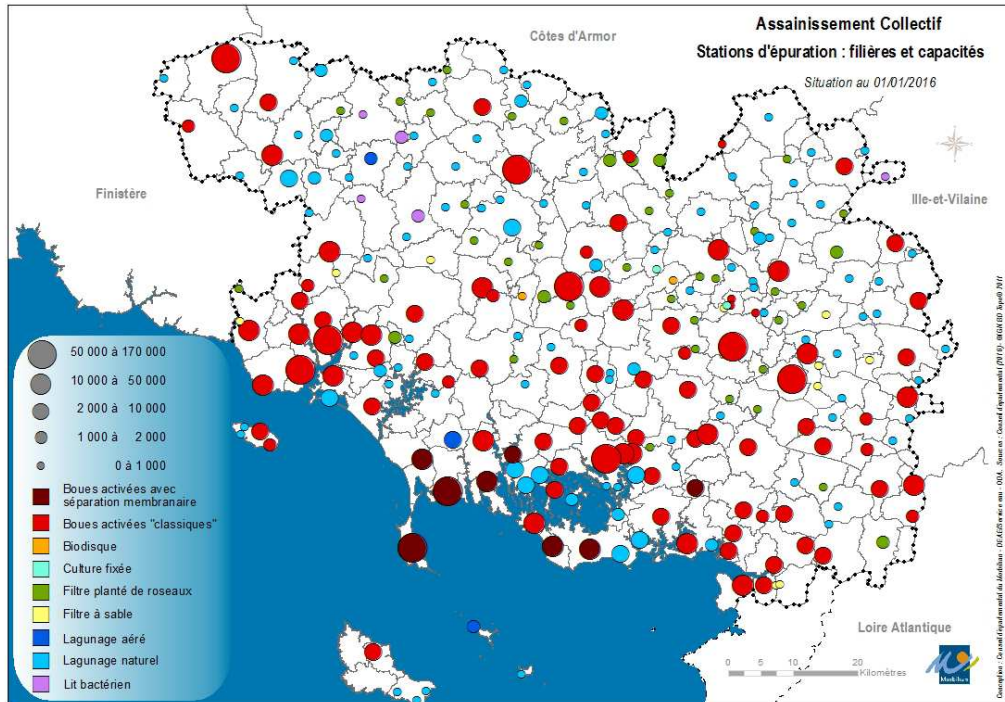
## Une maîtrise d'ouvrage appelée à se réorganiser



En 2016, on compte **148** maîtres d'ouvrage publics morbihannais en assainissement collectif (dont 138 communes).

*Avec la mise en œuvre des dispositions de la loi NOTRe, ce paysage va fortement évoluer d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020 : après le transfert de compétence « assainissement » aux EPCI – qui auront pour certains d'entre eux fusionné - le nombre de maîtres d'ouvrage devrait être de 13.*

## Un parc de stations d'épuration diversifié...

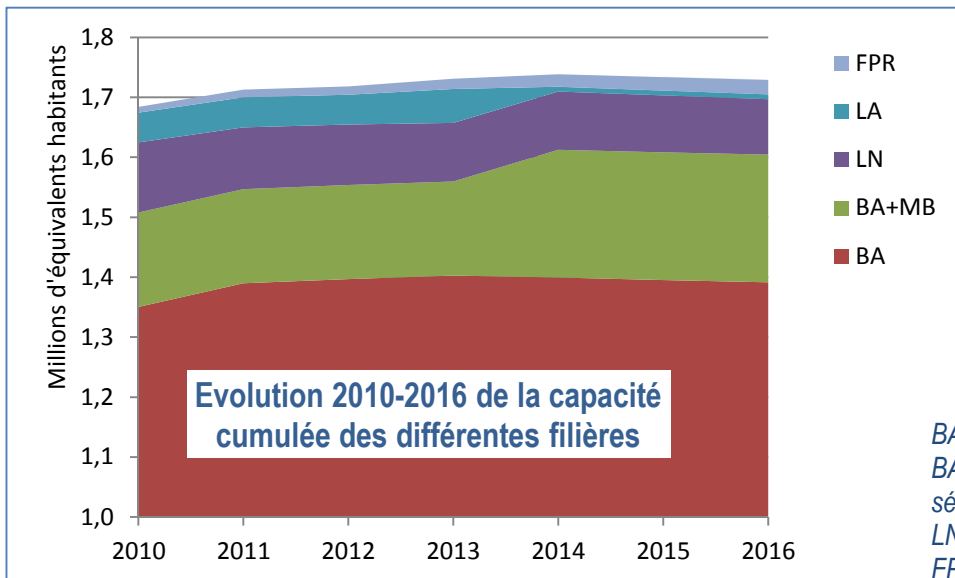


Une capacité épuratoire totale de **1 738 000 équivalents habitants** est installée en 2016 sur le département sous maîtrise d'ouvrage publique.

La capacité des **260 stations** d'épuration publiques est comprise entre 40 et 167 000 équivalents habitants.

Sur le réseau, on estime à **6 000 km** le linéaire de réseau de transport et de collecte des eaux usées, et à **1 700** le nombre de postes de relevage.

## ... et qui se modernise



La technique des **boues activées** est utilisée sur **35% des stations** sous maîtrise d'ouvrage publique dans le département, représentant **80% de la capacité** épuratoire totale installée.

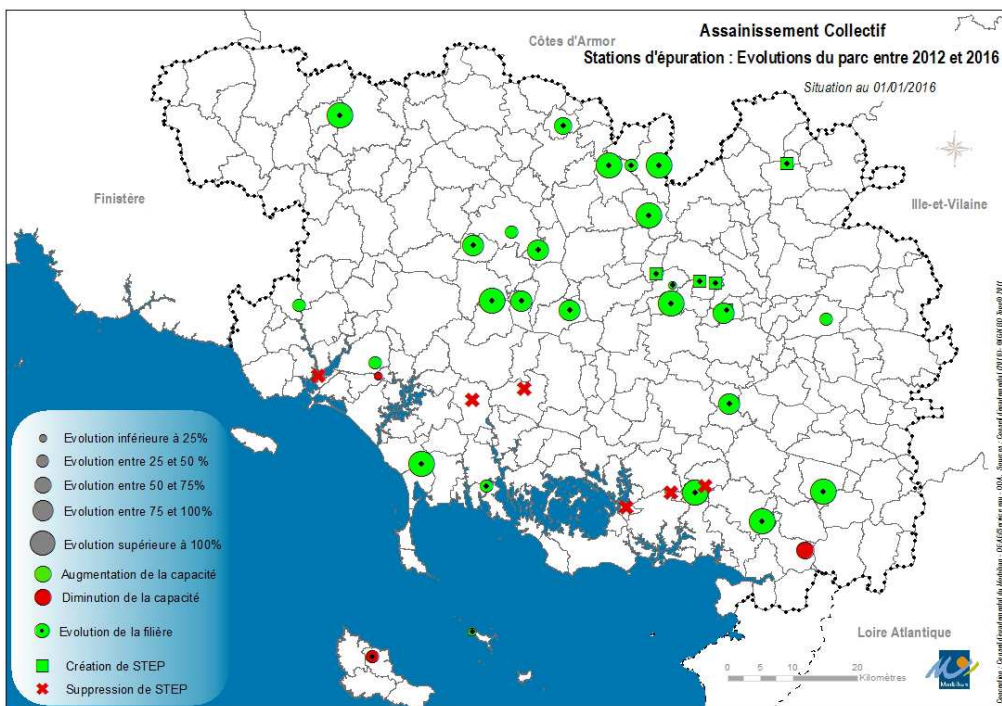
BA : boues activées « classiques »  
 BA+MB : boues activées avec séparation membranaire  
 LN : lagunage naturel  
 FPR ; filtre planté de roseaux  
 LA : lagunage aéré  
 LB : lit bactérien  
 FSD : filtre à sable  
 BD : biodisque  
 CF : culture fixée

La **filtration membranaire** s'est développée depuis quelques années, sur la frange littorale, afin de répondre à des exigences de rendement sur les paramètres physico-chimiques et d'abattement bactériologique.

Les lagunages aérés sont progressivement abandonnés, des **filtres plantés de roseaux** viennent remplacer des lagunages naturels.

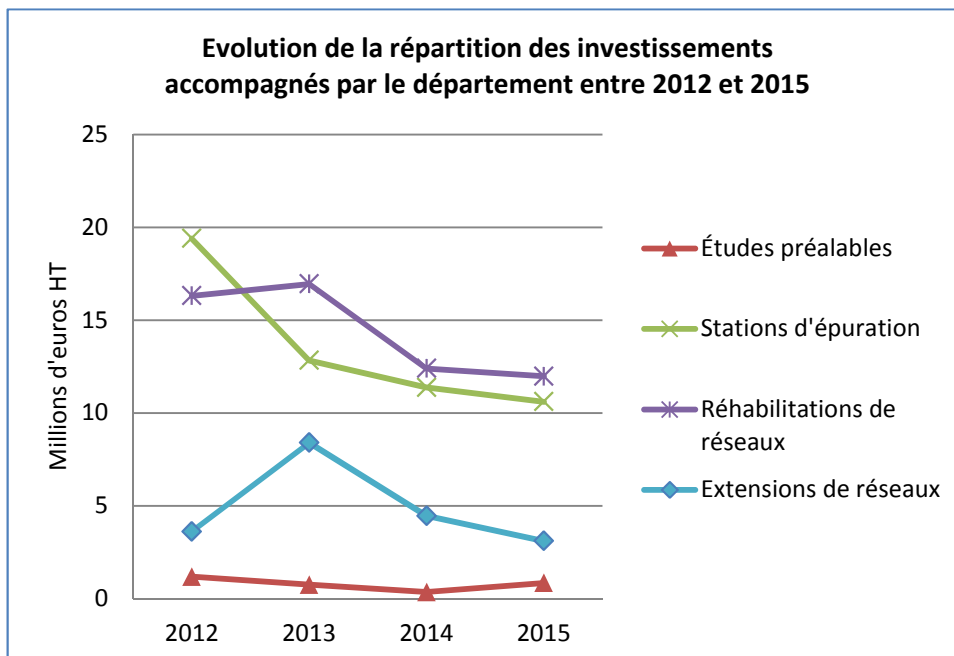
## Une tendance à la mutualisation dans des stations de capacité plus importante

Afin de répondre dans des conditions techniques et économiques acceptables aux exigences croissantes de performance de traitement, **les stations sont de plus en plus conçues pour desservir plusieurs communes.**



Ainsi, alors que 6 stations ont été supprimées dans le département entre 2012 et 2016, sur la même période la capacité épuratoire est restée relativement stable (augmentation de 2 700 équivalents-habitants seulement).

## Les investissements accompagnés par le Département entre 2012 et 2015

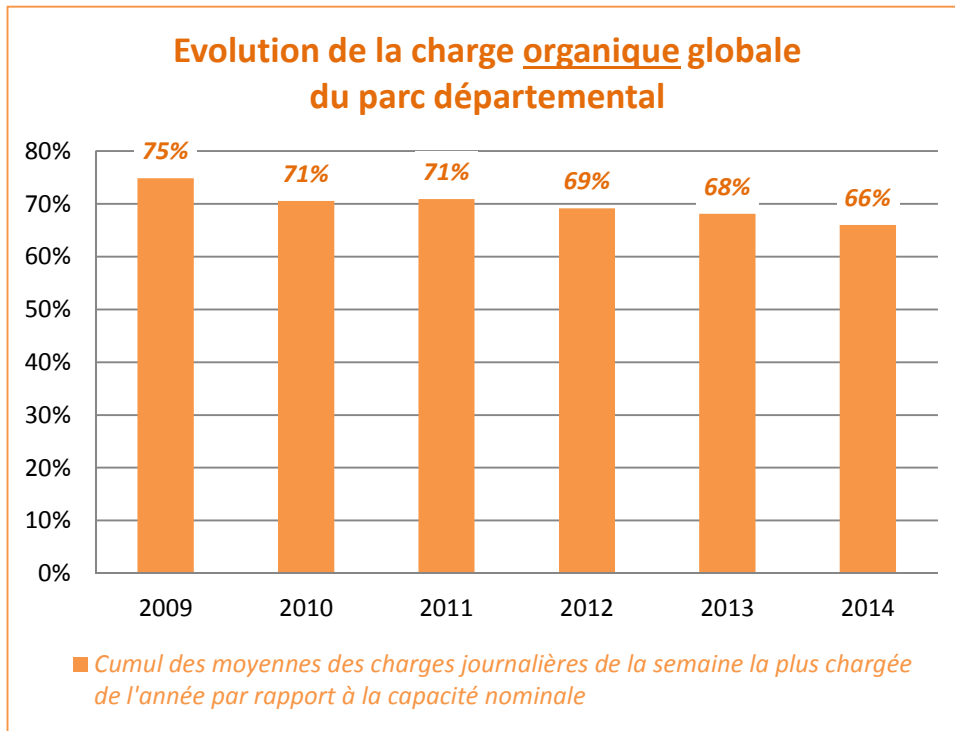


Afin de poursuivre le développement du territoire dans le respect de la réglementation et de l'environnement, les maîtres d'ouvrage maintiennent un niveau élevé d'investissement, sur les réseaux comme sur les ouvrages de traitement.

En particulier, la réhabilitation des réseaux demeure un engagement important, traduisant les efforts consentis pour fiabiliser la collecte et le transport d'eaux usées jusqu'aux stations d'épuration.



## La poursuite de l'amélioration globale du fonctionnement du parc

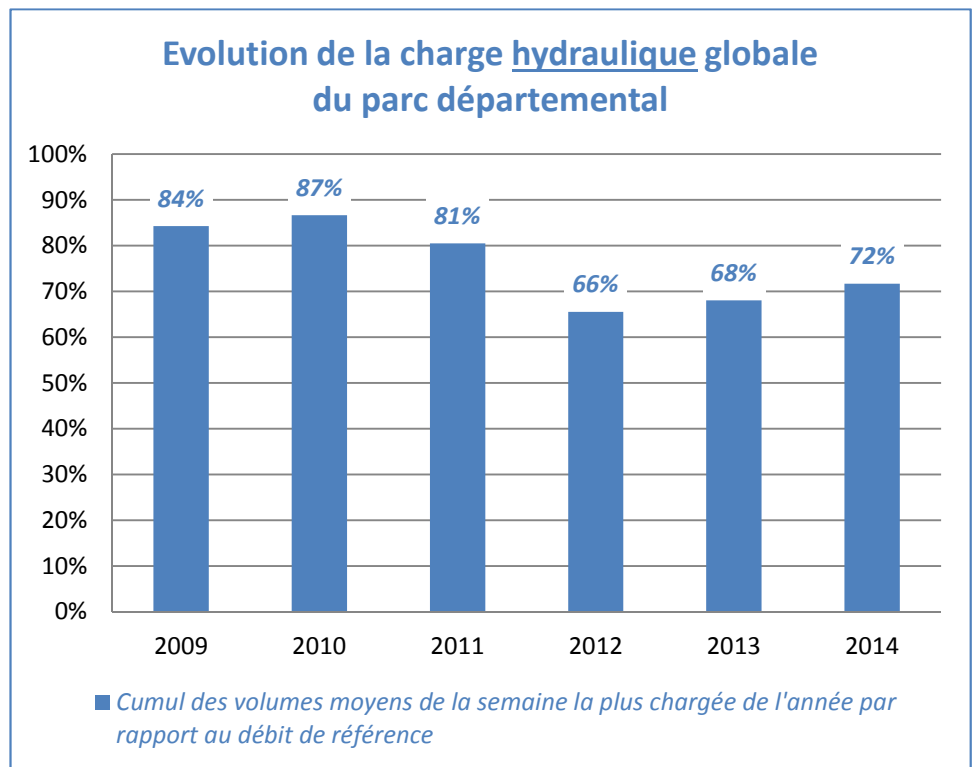


La **modernisation progressive** du parc départemental permet d'adapter les stations aux flux à traiter, tout en visant à préserver les milieux naturels. *Notons que certaines stations, bien que sous maîtrise d'ouvrage publique, reçoivent majoritairement des effluents industriels (plus de 400 000 équivalents habitants en pollution) : la **variation de l'activité industrielle** peut alors influencer fortement ces taux de charge.*

Progressivement, **le taux de charge organique diminue**, compte tenu de l'augmentation de capacité des nouvelles stations, qui laisse ainsi des possibilités d'accueil de nouvelles populations et activités

Quant au **taux de charge hydraulique**, il **semble se stabiliser** autour de 70%.

*Notons néanmoins qu'il est difficile d'apprécier l'évolution de ce paramètre, pouvant être influencé par des conditions pluviométriques exceptionnelles (calcul à partir des volumes moyens journaliers reçus au cours de la semaine la plus chargée de l'année). En outre, ces chiffres ne tiennent pas compte des éventuels volumes déversés directement au milieu naturel, bien souvent non comptabilisés.*

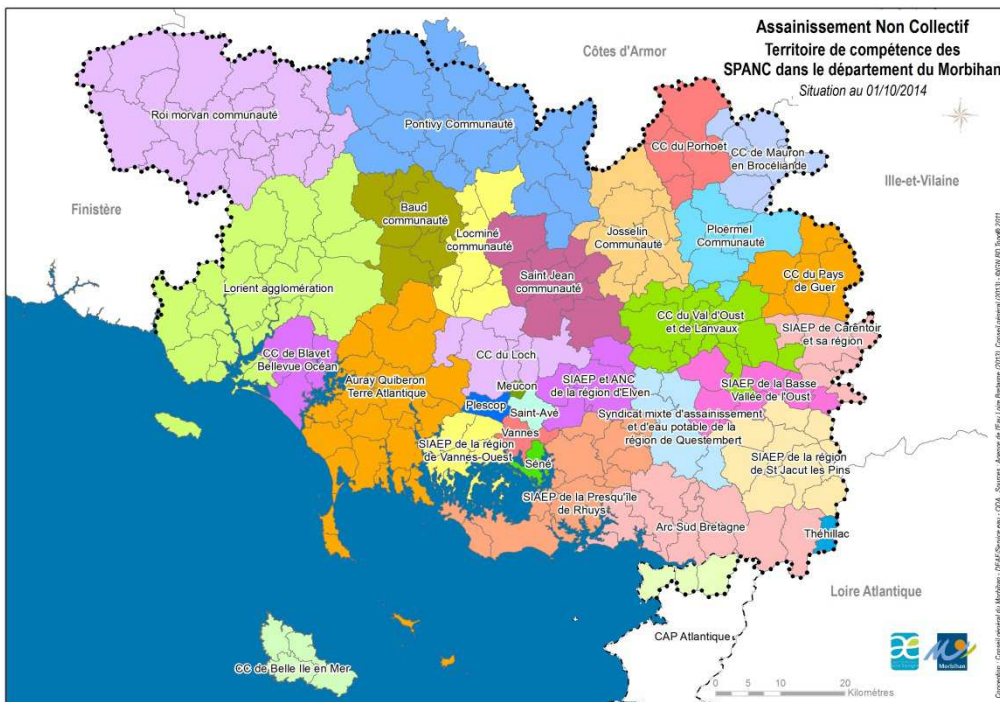


# L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)



## 31 maîtres d'ouvrage dans le Morbihan

En 2016, 31 services publics d'assainissement non collectif (SPANC) exercent la compétence assainissement non collectif dans le Morbihan (dont Cap Atlantique).



La totalité du territoire est couverte par des SPANC depuis 2008.

La compétence est majoritairement exercée à l'échelle intercommunale (25 SPANC intercommunaux comptabilisant 98% du parc des installations). Le nombre de SPANC devrait s'établir à 13 d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020, avec la mise en œuvre des dispositions de la loi NOTRe.

## Un parc de 95 000 installations

Le parc des installations d'ANC représente environ **95 100 dispositifs** (hors 3 communes morbihannaises de Cap Atlantique). Pour mémoire, ce parc était de 125 000 en 2005 : la tendance à la diminution est majoritairement liée au développement de la collecte par le réseau d'assainissement collectif.

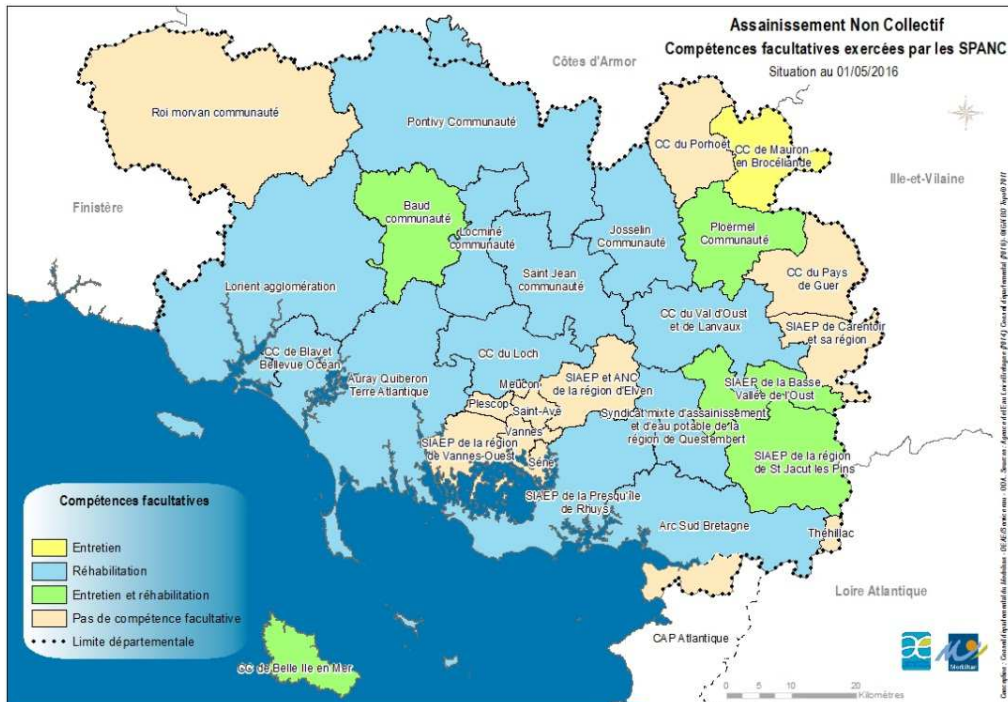


Ce parc dessert environ **21,5% de la population** morbihannaise. En moyenne, chaque SPANC couvre **3 300 installations**, 5 SPANC comptabilisant plus de 5 000 installations sur leur territoire.

Les filières les plus couramment rencontrées sont les filières dites « traditionnelles », utilisant le sol en place ou le sol reconstitué.

## Des SPANC qui s'engagent au-delà de leurs missions obligatoires

Les SPANC exercent de façon **obligatoire** la mission de **contrôle** des installations.

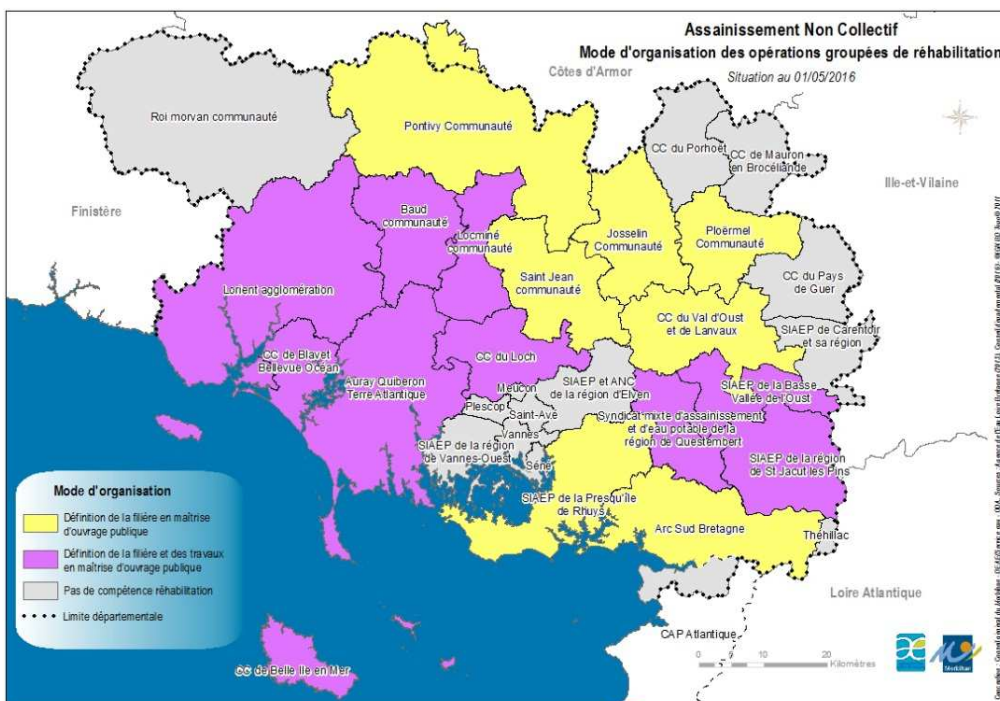


Ils peuvent également exercer des missions **facultatives** (L.2224-8 du CGCT) : **l'entretien et / ou la réhabilitation** des installations.

**60%** des SPANC morbihannais ont fait le choix d'exercer ces missions facultatives pour proposer un service complémentaire aux usagers.

## Des opérations groupées qui se multiplient pour la réhabilitation des installations

Parmi les compétences facultatives, la « **réhabilitation** » est assez largement exercée dans le Morbihan, par **plus de 50% des SPANC**.



Elle permet aux propriétaires d'être aidés par l'agence de l'eau sur des opérations groupées de réhabilitation des installations les plus polluantes.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a enregistré environ 450 demandes de subvention sur un an (juin 2015 à juin 2016) dans le Morbihan.

Cette compétence est organisée sous forme de maîtrise d'ouvrage publique :

- complète (pour les études et pour les travaux) pour 10 SPANC ;
- partielle (pour les études uniquement) pour 7 SPANC.

# ACTUALITÉS ET ENJEUX



## Assainissement collectif : l'arrêté du 21 juillet 2015

Pour les maîtres d'ouvrage en assainissement collectif, l'année 2015 a été marquée en particulier par la **publication de l'arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectif** et aux installations d'assainissement non collectif de plus de 20 équivalents-habitants. Cet arrêté, complété par une note technique du 7 septembre 2015, introduit de nombreuses nouveautés.

La **journée d'information organisée le 26 novembre 2015** par le SATESE et l'ODA, à l'intention de ses adhérents, a été l'occasion de **faire le point sur ces évolutions récentes**, qui concernent notamment :

- les règles de **conception** des nouvelles installations (distance minimale de 100 mètres des habitations, maintien hors d'eau des ouvrages et des installations électriques en cas d'inondation, traitement des matières de vidange sur les stations de plus de 10 000 EH...);
- la mise en place d'un **diagnostic permanent** sur les systèmes de plus de 10 000 EH, la réalisation d'**études diagnostiques** a minima tous les dix ans pour les autres ;
- les **niveaux de performances** attendus sur certains paramètres, en concentration ou en rendement ;
- les prescriptions relatives au stockage (capacité minimale de 6 mois) et au traitement des **boues** de stations ;
- **l'autosurveillance du système de collecte** (nécessité de recenser les trop-pleins des postes de plus de 2 000 EH, et de les équiper afin de mesurer les temps de déversement journalier) ;
- **l'autosurveillance des stations** (modalités d'estimation ou de mesure, en fonction des capacités, des débits entrants et sortants, transmission du pH en entrée et sortie, de la température en sortie, de la siccité des boues produites) ;
- la mise en place du **cahier de vie** pour les stations de moins de 2 000 EH ;
- la réalisation d'une **analyse des risques de défaillance** pour les stations de plus de 10 000 EH ;
- les critères d'évaluation de la **conformité** (locale et ERU) du système par temps de pluie.



*Journée d'information SATESE – ODA – 26 novembre 2015 – Grand-Champ (96 participants)*



## Assainissement et Loi NOTRe : une organisation des compétences en mutation

2015 est aussi l'année de l'adoption de la loi NOTRe, dont les dispositions vont amener le paysage des acteurs de l'eau et de l'assainissement à évoluer fortement, dans le Morbihan comme sur l'ensemble de la France. Ainsi, avec la mise en place du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux EPCI à fiscalité propre, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020, **le nombre de maîtres d'ouvrage morbihannais en assainissement collectif devrait être divisé par 10 en moins de 4 ans.**

La période 2016-2019 va donc devoir être mise à profit par les maîtres d'ouvrage, actuels et futurs, pour **préparer ces prises de compétences**, en tenant compte du contexte propre à chaque territoire, et en prévoyant les modalités organisationnelles, techniques, juridiques et financières de ces transferts.

### CONCLUSION

*Ce panorama de l'assainissement dans le Morbihan, dressé dans le cadre de l'observatoire départemental, permet de mettre en évidence les efforts réalisés au fil des années par les maîtres d'ouvrage pour faire évoluer leurs équipements, afin d'accompagner le développement du territoire tout en veillant à préserver les milieux naturels et le cadre de vie des Morbihannais.*

*Le parc des stations d'épuration se modernise, intégrant de nouvelles techniques de plus en plus performantes, afin de répondre aux objectifs de la directive cadre sur l'eau mais aussi de préserver les usages de l'eau en aval (conchyliculture, baignade, eau potable...).*

*En parallèle de cette évolution des outils de traitement, les maîtres d'ouvrage concentrent aujourd'hui de plus en plus leurs efforts sur les réseaux de collecte, à travers la réalisation d'études diagnostiques, l'élaboration de schémas directeurs, et la mise en œuvre de travaux de réhabilitation permettant d'améliorer la performance de la collecte et du traitement à l'échelle de l'ensemble du système d'assainissement.*



**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE L'ASSAINISSEMENT**

2 rue de Saint-Tropez  
CS 82400 - 56009 Vannes Cedex  
Tél. 02 97 54 80 00



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

**AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE**

Délégation Ouest-Atlantique  
Service collectivités



PRÉFECTURE DU MORBIHAN

**PRÉFECTURE DU MORBIHAN**

Direction Départementale des Territoires et de la Mer